AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**223C1687**
FR0014007XT1-FS0809

24 octobre 2023

**Déclaration de franchissement de seuils (articles L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**ARCHOS**

(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 24 octobre 2023, la société Yorkville Advisors Global LP[1] (1012 Springfield Avenue, Mountainside NJ 07092, Etats-Unis), agissant pour le compte de YA II PN Ltd, a déclaré avoir franchi en baisse, le 18 octobre 2023, les seuils 10% du capital et des droits de vote de la société ARCHOS[2] et détenir, à cette date, 25 906 708 actions ARCHOS représentant autant de droits de vote, soit 9,28% du capital et des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ARCHOS sur le marché

Le déclarant a précisé détenir, au 23 octobre 2023, 24 491 962 actions ARCHOS représentant autant de droits de vote, soit 8,78% du capital et des droits de vote de cette société[3].

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, le déclarant a précisé détenir 15 obligations convertibles en actions (« OCA Tranche 11 »), convertibles jusqu'au 1er septembre 2024, dont les conditions de conversion sont précisées dans les communiqués diffusés par ARCHOS[4].

_____

[1] « *Invesment manager and authorized agent* » agissant pour le compte de la « *limited company* » de droit des Îles Caïmans YA II PN Ltd. avec le pouvoir d'exercer les droits de vote attachés aux actions déclarées et de prendre des décisions d'investissement.
[2] Société transférée sur Euronext Growth Paris le 11 décembre 2020.
[3] Sur la base d'un capital composé de 279 079 781 actions représentant 279 080 381 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général (source déclarant et table de suivi des actions de la société ARCHOS diffusée par cette dernière).
[4] Cf. notamment communiqués de la société ARCHOS des 17 mars 2021, 7 mars 2023 et 2 octobre 2023.